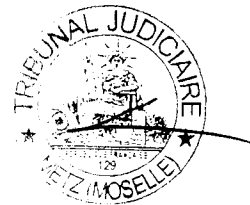


Bordereau attestant l'exactitude des informations - METZ - 5751 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 08/09/2025 - 4797 - 2015 B 00953 - 813 533 502 - A.R.V.S

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
sous le N° 2021 147 97
Metz, le 28.03.2021
Le Greffier



A.R.V.S
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 32, rue des Garennes 57155 MARLY
R.C.S. METZ 813 533 502

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

Certifiés conformes
Antonio RINALDI, Président

A.R.V.S. - SCHERER Ventil Montar
CHAUDRONNERIE - TOLERIE INDUSTRIEL
32, rue des Garennes
57155 MARLY
Tél : 03 87 60 72 51

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2024	Net 30/06/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	5 609	6 228	-620	-620
Fonds commercial (1)	70 000		70 000	70 000
Autres immobilisations incorporelles	2 192	780	1 411	976
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	219 867	189 978	29 889	39 082
Autres immobilisations corporelles	50 722	28 312	22 410	14 364
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	50		50	50
Créances rattachées aux participations	27 178		27 178	27 178
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 112		14 112	14 112
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	389 730	225 299	164 431	165 142
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	67 532		67 532	73 374
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	9 121		9 121	7 859
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	301 108		301 108	249 450
Autres créances	93 931		93 931	72 513
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	640 695		640 695	634 974
Charges constatées d'avance (3)	813		813	1 260
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 113 200		1 113 200	1 039 430
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 502 930	225 299	1 277 631	1 204 572
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	683 286	666 725
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	181 393	166 561
Subventions d'investissement		428
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	919 679	888 714
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	14 341	11 984
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 632	78 261
Dettes fiscales et sociales	272 979	225 612
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	357 952	315 858
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 277 631	1 204 572
(1) Dont à plus d'un an (a)	7 220	
(1) Dont à moins d'un an (a)	350 733	315 858
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	7 121	258
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ARVS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2024, dont le total est de 1 277 631 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 181 393 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/10/2024 par le Président.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	70 000			70 000
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 009	792		7 800
Immobilisations incorporelles	77 009	792		77 800
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	216 720	3 148		219 867
– Installations générales, agencements aménagements divers	11 232	6 138		12 665
– Matériel de transport	18 454	8 153		26 608
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 112	3 338		11 450
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	254 518	20 777		270 589
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	27 228			27 228
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	14 112			14 112
Immobilisations financières	41 340			41 340
ACTIF IMMOBILISE	372 867	21 568		389 730

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	792	20 777		21 568
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	792	20 777		21 568
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/06/2024
Éléments achetés	70 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	70 000

Le fonds de commerce exploité par la société n'a pas de durée limitée d'utilisation il n'y a donc pas d'amortissement à constater.
Un test de dépréciation du fonds de commerce a été effectué; il en découle qu'aucune provision n'est à constituer.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 652	356		7 009
Immobilisations incorporelles	6 652	356		7 009
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	177 638	12 340		189 978
– Installations générales, agencements aménagements divers	488	1 224		1 712
– Matériel de transport	16 661	2 201		18 862
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 286	1 452		7 738
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	201 073	17 217		218 290
ACTIF IMMOBILISE	207 725	17 574		225 299

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 437 142 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	27 178		27 178
Prêts			
Autres	14 112		14 112
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	301 108	301 108	
Autres	93 931	93 931	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	813	813	
Total	437 142	395 851	41 290
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 357 952 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	7 121	7 121		
– à plus de 1 an à l'origine	7 220			7 220
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 632	70 632		
Dettes fiscales et sociales	272 979	272 979		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	357 952	350 733		7 220
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	4 506			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	1 650
Dettes provis. pr congés à payer	22 878
Personnel – autres charges à payer	51 823
Charges sociales s/congés à payer	16 536
Charges sociales – charges à payer	19 400
ORGANIC CAP	860
Total	113 147

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d’avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	813		
Total	813		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement fonds de commerce	124 336
Autres engagements donnés	124 336
Total	124 336
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Garantie bpifrance Financement	147 500
Caution solidaire MR RINALDI	70 800
Autres engagements reçus	218 300
Total	218 300
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

La société a souscrit un contrat afin de palier aux indemnités futures de départ en retraite; le montant versé sur ce contrat est de 30 000 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

A.R.V.S
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 32, rue des Garennnes, 57155 MARLY

813 533 502 RCS METZ

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 7 NOVEMBRE 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à 181 392,90 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	181 392,90 euros
Prélèvement sur les autres réserves	18 607,10 euros
A titre de dividende global à l'associé unique	200 000,00 euros
Soit 40,00 euros par action	

Le compte « autres réserves » s'élève ainsi à 664 678,82 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 5 janvier 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2021 :

50 000 euros, soit 10 euros par titre, éligibles à l'abattement de 40 %

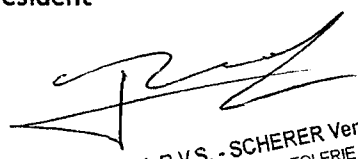
Exercice clos le 30 juin 2022 :

Néant

Exercice clos le 30 juin 2023 :

150 000 euros, soit 30 euros par titre, éligibles à l'abattement de 40 %

Certifié conforme
Le Président



A.R.V.S. - SCHERER Ventil Montage
CHAUDRONNERIE - TOLERIE INDUSTRIELLE
32, rue des Garennes
57155 MARLY
Tél : 03 87 60 72 51

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société désignée ci-après :

A.R.V.S

Société par actions simplifiée

Capital : 50 000 euros

Siège social : 32, rue des Garennes, 57155 MARLY

813 533 502 RCS METZ

Représentée par son représentant légal, Monsieur Antonio RINALDI, Président

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier,
- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L. 232-21 à L. 232-23 du Code de commerce à :

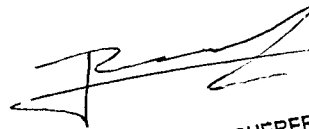
Cabinet IRYCE,

Représenté par Me Christophe SILBERREISS, Avocat,

3, avenue de Lattre de Tassigny, 57000 METZ

R.C.S NANCY 922 526 066

Antonio RINALDI



A.R.V.S. - SCHERER Ventil Montag
CHAUDRONNERIE - TOLERIE INDUSTRIELLE
32 rue des Garennes
57155 MARLY
Tél : 03 87 50 02 61